



LE
P'TIT DOC'
www.saintdomineuc.fr

ST-DOMINEUC

BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DOMINEUC

Pharmacie de garde

Pour connaître les pharmacies de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, appeler le 32.37.



Messes – Presbytère : **02.99.45.21.21**

Samedi 24 mars (rameaux)	10 h 30	St-Domineuc
Jeu saint 28 mars	19 h 00	Pleugueneuc
Vendredi saint 29 mars	19 h 00	Trimer
Samedi 30 mars (veillée Pascale)	21 h 00	Pleugueneuc
Dimanche 31 mars	10 h 30	St-Domineuc

INFORMATIONS MAIRIE



Mairie : 17 rue Nationale - Tél. : **02.99.45.21.06**

accueil@saintdomineuc.fr - N° d'astreinte : 07.85.66.32.90

Horaires d'ouverture

- lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 45 - 12 h 00
- mercredi, vendredi : 15 h 30 - 17 h 30
- **fermée le jeudi**
- samedi : 10 h 00 - 12 h 30 (**uniquement pour l'état-civil**)

Service urbanisme

En vertu de l'article L480-4 du code de l'urbanisme, le fait d'exécuter **tous types de travaux sans autorisation de la commune (y compris clôture, ravalement, abri de jardin ...)** peut être puni d'une amende minimum de 1200 €.

Tous les formulaires sont disponibles à la mairie.

Pour toutes demandes ou dépôts de documents, **merci de prendre RDV**. Le service est ouvert : mardi, mercredi et vendredi matin de 8 h 45 à 12 h.

Contact : Mme Nicole Robin - Tél : 02.99.45.39.57 –

Mail : urbanisme@saintdomineuc.fr

Elections européennes 2024

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} mai, ou avec le formulaire papier jusqu'au 3 mai.

Pour les jeunes de 18 ans, vérifier votre inscription automatique à la mairie.

Vente de bois

À la suite de l'abattage de peupliers, la mairie propose à la vente un lot de bois d'environ 3 cordes pour le prix de 495 €.

Renseignements et inscription à l'accueil de la mairie ou au 02.99.45.21.06.

PLUi

Pour votre information, l'ensemble des documents du PLUi arrêté est consultable sur le site internet de la CCB

<https://urbanisme.bretagneromantique.fr/plui/premiere-etape-de-validation-arret-du-plui/>

Vous pourrez émettre des remarques sur le projet au moment de l'enquête publique qui se déroulera à partir du mois de juin (dates à définir).

Collecte des bacs jaunes

Prochaine collecte de bacs jaunes le mercredi 27 mars 2024.

Nous vous rappelons que les bacs doivent être déposés au point de regroupement le jour de la collecte et **ramassés après passage du camion afin de ne pas gêner le déplacement des piétons. Merci de votre compréhension.**

Bibliothèque

Horaires d'ouverture :

Mardi : 16h30 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 12h00 / 16h00 - 18h00

Jeu : 16h30 - 18h00

Vendredi : 16h30 - 18h00

Samedi : 10h00-12h00

Animations :

Zoom...promenons-nous dans nos bois samedi 6 avril salle polyvalente de Pleugueneuc. Les bibliothèques du réseau de la Bretagne romantique propose une après-midi autour de la nature. 14h30 : balade contée avec Jean-Yves Bardoul / 15h30 : rencontre dédicace avec les auteurs jeunesse Benoît Broyart et Marta Orzel / 17h00 : conférence gesticulée de la Cabane Bleue Benoît Broyart et Marta Orzel « Le livre est-il écologique » ? Et tout l'après-midi : exposition "Suis du doigt l'ours polaire", ateliers "observons les oiseaux" et "à la manière de Christian Voltz"... Entrée libre et animations gratuites. Buvette et petite restauration sur place

Infos et inscriptions : bibliotheques.bretagneromantique.fr et bibliotheques@bretagneromantique.fr

La P'tite ludo mercredi 10 avril de 10h30 à 12h00 : une permanence de la ludothèque Au Bois des ludes pour jouer sur place et emprunter des jeux. L'animateur vous explique les règles et vous conseille si vous souhaitez choisir des jeux. En partenariat avec Anim'6.

Rencontre avec Muriel Zürcher mercredi 10 avril à partir de 18h00 : le club de lectures ados accueillera l'auteure Muriel Zürcher. En partenariat avec le collège Théophile Briant,

Muriel Zürcher viendra parler de son livre « On ne sépare pas les morts d'amour » présent dans la sélection du Prix Ados 2023-2024 et aussi de ses autres livres « Des bleus au cartable », « Robin des graffes », « #Sauver Lou », « A corps perdu » ... Cette rencontre est ouverte à tous et gratuite. N'hésitez pas à venir découvrir cette écrivaine même si vous n'avez pas lu ses livres.

Informations réservations :

bibliotheques.bretagneromantique.fr

bibliotheque@saintdomineuc.fr - 02 99 45 27 55

Mise en place d'une brigade d'éco-gardes afin de sensibiliser les usagers sur la protection de l'environnement.

Le Dispositif éco-garde en Ille-et-Vilaine s'engage à :

- Sensibiliser les usagers sur les réglementations applicables (arrêtés préfectoraux, municipaux, code de l'environnement, etc...) et au respect de la faune et de la flore, police de la chasse, pêche (protéger les biens d'autrui, police de la voirie, conservation du domaine public et routier.
- Informer le public sur tous points concernant la réglementation pour faciliter la venue sur place des usagers (Stationnements, itinéraires de randonnées, environnement...).
- Assurer les relations avec les services de l'État (gendarmerie, OFB, DDTM, ONF, etc...) et les services de secours en cas de comportements constatés pouvant manifestement constituer un risque pour la sécurité.
- Assurer le ramassage des micro-déchets sur la commune.
- Alerter les services de la mairie, en cas de constatation d'une situation pouvant créer un danger pour le public (ex: pollution, présence d'embâcles, etc...).

Ils assument une mission de police rurale (protection de la faune et de la flore, veille écologique et rôle de d'alerte et de protection du domaine public).

Arrêté municipal

L'arrêté municipal 2024-10 du 17 janvier 2024 prescrit les modalités d'égavage des plantations le long des voies publiques et l'interdiction d'abandonner des déchets et des déjections canines sur le domaine public. Extrait :

Article 1er : Entretien des plantations le long des voies publiques : dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine routier et de ses accessoires, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb de ces voies. Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'égavage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet égavage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations et ne pouvant excéder les deux mètres voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables. En cas d'urgence et dans le cas où les

propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'égavage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

Article 2 : Interdiction d'abandonner des déchets ou de salir les voies et espaces publics :

2-1 : Le nettoyage des rues ou du domaine public salis par des travaux, ou par des voitures ou d'autres biens en surcharge ou chargés sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables ou d'office à leurs frais, et sans préjudice des poursuites encourues.

2-2 : L'abandon d'objets encombrants, de déchets, ou de tout autre salissure sur l'espace public est interdit.

Article 3 : Interdiction d'abandonner des déjections canines sur les voies et espaces publics :

3-1 : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins et ce par mesure d'hygiène publique.

3-2 : Les possesseurs d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Lutte contre le bruit – Arrêté municipal

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, etc... ne peuvent être effectués sur le territoire de la commune que dans les plages horaires suivantes :



Du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 20 h 00,

Le samedi de 10 h 00 à 20 h 00,

Les dimanches et jours fériés : interdit

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. « Arrêté municipal n° 2018-46 du 14 juin 2018.

Associations et divers

Union bouliste du Linon

Organise le **6 avril 2024** un tournoi au terrain des sports, inscription à 13 h 30, jet du but à 14 h, ouvert à tous. Renseignements au 06.78.15.05.21 et 06.38.51.91.73

Restaurant scolaire : 02 99 45 37 87 ~ 1^{er} service : 12 h 00 – 12 h 45 ~ 2^e service : 12 h 55 – 13 h 40

Lundi 25 mars	Mardi 26 mars	Mercredi 27 mars - ALSH	Jeudi 28 mars	Vendredi 29 mars
<u>Menu zéro déchets :</u> Cocktail de choux PL 🍴 Couscous boulettes FR sauce orientale 🍴 Semoule Bio et légumes 🍴 Entremets vanille Bio PL	<u>Menu végétarien :</u> Julienne de céleri Bio et carottes 🍴 Œuf frais brouillés 🍴 au fromage Bio Courgettes et poivrons à l'ail Bio PL Fromage & Génoise 🍴	Macédoine 🍴 Bio PL Haché de bœuf FR Purée 🍴 Fromage Fruit de saison Bio	Salade à l'édam et jambon 🍴 Poisson pané Sauce tomate 🍴 Riz pilaf Bio Fruit frais Bio	<u>Vive la Bretagne en musique</u> Jus de pomme Bio PL Soupe à l'oignon Bio 🍴 Galette PL Saucisse FR PL Pommes cuites Bio PL 🍴 Crêpe au sucre Bio
Lundi 1er avril 	Mardi 2 avril Saucisson à l'ail PL Haricots verts Bio Fromage blanc Bio PL	Mercredi 3 avril - ALSH Salade de choux blancs Bio PL 🍴 Rôti de porc FR PL à la Bretonne 🍴 Semoule Bio Fromage Marmelade de pommes Bio	Jeudi 4 avril <u>Menu végétarien :</u> Râpé de radis Bio PL 🍴 Hachis légumineuses Bio 🍴 Salade vinaigrette Bio Fromage Fruits Bio	Vendredi 5 avril Riz au thon Pièce de Lieu sauce champignons Carottes cuites PL Bio 🍴 Fruit Bio

🍴 Fait maison

Bio : Agriculture Biologique

PL : Producteurs Locaux

FR : Provenance de France

Pour des raisons d'approvisionnement, nous nous réservons le droit de modifier certaines composantes du menu et vous remercions de votre compréhension.